

St Gilles Gillis



Projets éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur de la commune de Saint-Gilles



SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT

2023

LES PROJETS ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE DU POUVOIR ORGANISATEUR DE LA COMMUNE DE SAINT-GILLES RESPECTENT LES TEXTES LÉGAUX¹ DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, AINSI QUE LES VALEURS VÉHICULÉES PAR LE RÉSEAU D'ENSEIGNEMENT OFFICIEL SUBVENTIONNÉ, LE CECP² ET LE CPEONS³. TOUTES LES ÉCOLES DU RÉSEAU COMMUNAL SAINT-GILLOIS ADHÈRENT À CES PROJETS.

L'emploi dans ce document des noms masculins "élève" et "enseignant" est épiciène en vue d'assurer la visibilité du texte.

La commune organise **un enseignement fondamental ordinaire, un enseignement primaire individualisé de type 8, un enseignement secondaire, ainsi qu'un enseignement de promotion sociale.** Elle possède également **une académie des Beaux-Arts et une académie de musique** (enseignement secondaire artistique à horaire réduit dans les domaines des arts plastiques, de la musique et des arts de la parole).

Tous nos établissements sont liés par une culture commune décrite au sein de ce document.

Chaque école a cependant sa spécificité et possède son propre projet d'établissement.

¹ Décret des missions 24 juillet 1997, Décret de l'École de la Réussite du 14 mars 1995.

² Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces.

³ Conseil des Pouvoirs Organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné.



L'élève, un être à part entière



PROJET ÉDUCATIF

LE PROJET ÉDUCATIF DÉFINIT LA POLITIQUE ET L'ENSEMBLE DES VALEURS, DES CHOIX DE SOCIÉTÉ ET DE RÉFÉRENCE À PARTIR DESQUELS LE POUVOIR ORGANISATEUR DE SAINT-GILLES ET LES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ SCOLAIRE ARTICULENT LEURS OBJECTIFS ÉDUCATIFS.

Les écoles et académies communales saint-gilloises sont **des espaces de formation, d'apprentissage et d'expression démocratique.**

Elles acceptent tous les élèves **sans aucune sélection sociale et culturelle.** Elles sont engagées dans le **respect des opinions différentes,** organisent le **dialogue et les débats.**

- Elles sont humanistes, neutres et respectueuses de toutes les conceptions philosophiques et religieuses. Elles développent la liberté de conscience.
- Elles permettent à chacun de comparer et de confronter les idées librement. Au sein de nos établissements d'enseignement obligatoire est exclue toute représentation ostentatoire d'appartenance politique, philosophique ou religieuse.
- Elles conduisent les élèves à s'exercer à la citoyenneté responsable en créant des lieux et des temps de parole où chacun a le droit de s'exprimer et d'être écouté dans un esprit d'objectivité qui évite les idées préconçues.
- Elles luttent contre toute forme de répression, pour défendre la liberté d'agir, dans le respect de soi et pour la collectivité.

- Elles encouragent le jeune à participer à la construction de la société dans un esprit de solidarité en défendant les libertés, favorisant l'initiative et développant le sens des responsabilités.
- Elles organisent l'apprentissage qui respecte les valeurs démocratiques, les valeurs des droits de l'Homme et de l'Enfant, et les valeurs du vivre ensemble.
- Elles visent la promotion et l'égalité des chances de tous ses membres en s'enrichissant des différences.
- Elles veillent à la qualité de la vie en agissant autant pour chacun que pour la collectivité.
- Elles sont exigeantes et rigoureuses, et travaillent à l'épanouissement du mieux-être affectif, physique et intellectuel.
- Elles s'engagent à avoir pour chaque élève la meilleure ambition en tenant compte de ses spécificités afin qu'il puisse se construire un projet de vie.
- Elles s'engagent à inculquer aux élèves des comportements et une discipline qui leur apprennent à se respecter et à vivre en harmonie avec la société.
- Elles engagent pleinement tous les acteurs (membres du personnel, élèves, parents ou tuteurs) à respecter les règles de vie propres à chaque établissement.

Dans les limites des subventions octroyées par la Fédération Wallonie-Bruxelles, les écoles et académies proposent et organisent des activités qui contribuent à l'épanouissement et à l'enrichissement culturel, sportif ou environnemental de leurs élèves. Ces activités ont également pour objectif de leur faire découvrir des aptitudes particulières, des qualités individuelles insoupçonnées qui ouvrent sur d'autres opportunités de développement personnel et d'épanouissement.

Des raisons financières ou culturelles ne peuvent en aucun cas empêcher un élève de participer à ces activités

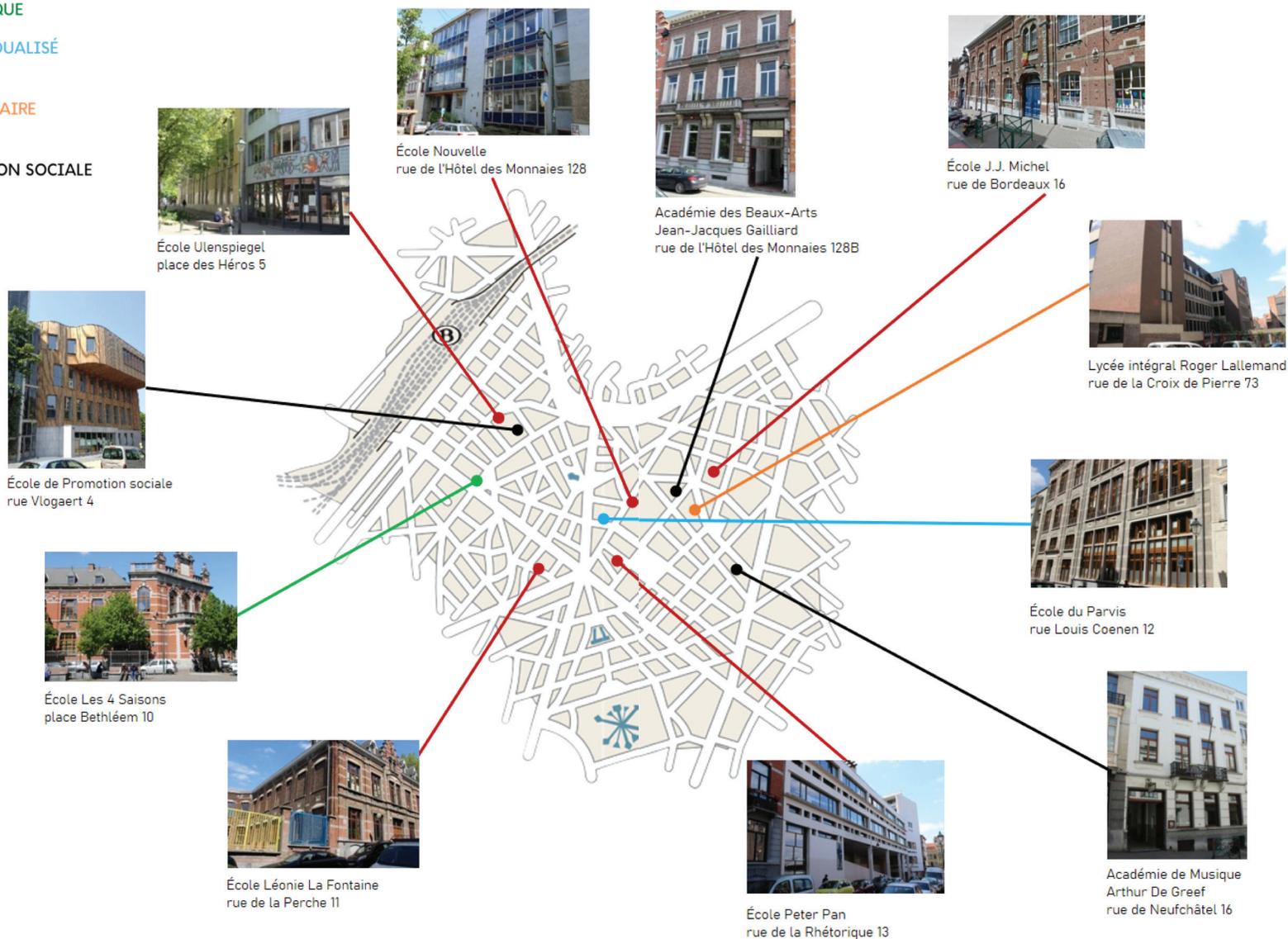
ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL
MATERNEL & PRIMAIRE

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL
MATERNEL & PRIMAIRE EN
IMMERSION LINGUISTIQUE

ENSEIGNEMENT INDIVIDUALISÉ
DE TYPE 8

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
GÉNÉRAL

ACADÉMIES & PROMOTION SOCIALE



PROJET PÉDAGOGIQUE

LE PROJET PÉDAGOGIQUE DÉFINIT LES VISÉES PÉDAGOGIQUES ET LES CHOIX MÉTHODOLOGIQUES QUI PERMETTENT AU POUVOIR ORGANISATEUR DE SAINT-GILLES ET AUX MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ SCOLAIRE, DE METTRE EN ŒUVRE LE PROJET ÉDUCATIF.

Les valeurs du projet pédagogique communal prennent en compte l'élève dans ses dimensions intellectuelle, sociale, affective et corporelle. Afin de permettre à l'élève de déployer les compétences nécessaires à la construction de ses savoirs, savoir-être, savoir-faire, nos écoles donnent du sens aux apprentissages en privilégiant les méthodes actives. Par ces méthodes, l'élève enfant, adolescent ou adulte apprend en agissant, dans un environnement riche et stimulant.

- **En pédagogie active, nous abordons les savoirs par le raisonnement scientifique.** Nous mettons l'élève en position de chercheur. Nous apprenons à l'élève à aimer la rigueur et l'exactitude, à développer des méthodes de travail adaptées aux situations, à démontrer et présenter ses stratégies et ses résultats, à en être fier. Au travers de ces démarches, l'élève apprend à mieux se connaître, à mieux connaître les autres et le monde. Nos méthodes favorisent le développement de l'estime de soi, l'émancipation sociale et affective. Elles développent la créativité de chaque élève et leur inculquent la fierté d'un travail bien fait et abouti. L'élève apprend grâce à ses propres ressources et grâce au partage avec les autres. Il connaît les objectifs à atteindre et les moyens qu'il possède pour les réaliser. Il des responsabilités à prendre au sein des activités d'apprentissage qui lui permettent d'augmenter son développement cognitif personnel et de participer à celui des autres (observations, confrontations, argumentations, etc.).

- **Apprendre, c'est oser prendre des risques et être déstabilisé,** oser rencontrer la difficulté et la partager, oser rencontrer l'erreur pour la corriger, oser se faire confiance, oser participer, oser débattre, oser créer, oser s'exprimer, se voir progresser et réussir... oser changer.
- **Enseigner, c'est penser les séquences d'apprentissages cohérentes, c'est créer des conditions favorables dans un environnement structurant.** C'est permettre à l'élève d'oser bousculer ses pensées, lui proposer des tâches, des situations qui attisent sa curiosité qui crée des besoins de connaissance et de savoirs nouveaux. Enseigner c'est aussi observer chaque élève dans ses démarches d'apprentissage, reconnaître ses forces, ses spécificités afin de lui apporter les ajustements nécessaires pour qu'il puisse agir directement sur le développement de ses compétences et l'acquisition de savoirs. Enseigner c'est reconnaître les progrès de chaque élève, reconnaître qu'il a osé changer.
- **En pédagogie active, la concertation entre collègues et le partage des pratiques font partie du travail quotidien.** Outre le fait que l'enseignant doit maîtriser et adapter la matière enseignée, il est également capable de coopérer et créer des ponts avec ses collègues et des enseignants des autres disciplines. En effet, lorsqu'il guide un élève dans ses apprentissages, qu'il l'aide à organiser ses démarches au moyen d'un matériel réfléchi et varié, l'enseignant peut trouver intéressant d'inviter l'élève en partageant ses observations et constats avec ses collègues.
- **Dans l'enseignement fondamental et secondaire, les parents sont concernés par la progression de leur enfant et y participent de manière active.** En effet, ils assurent un suivi au quotidien de la vie de leur enfant à l'école au travers du journal de classe et/ou du cahier de communication, et sont invités à partager ses progrès par le biais du portfolio lors des réunions de parents.
- Afin d'améliorer sans cesse sa mission pédagogique, le pouvoir organisateur et les écoles organisent la concertation de tous les acteurs de la communauté éducative pour favoriser le partage des pratiques interdisciplinaires, ainsi que la planification du plan de formation continuée. Le pouvoir organisateur communique les informations en termes d'avancées pédagogiques, il propose également des projets qui favorisent la mise en œuvre des valeurs défendues dans ce présent document.

- **Toutes nos écoles utilisent les référentiels officiels de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ils placent l'élève dans des situations qui l'incitent à mobiliser dans une même démarche diverses compétences** : les élèves développent leur capacité à mobiliser des ressources et des savoirs pertinents pour traiter une situation avec succès. Développer une compétence, c'est rendre un élève capable de se servir de son intelligence pour mettre son savoir en action. C'est ainsi qu'il développe des stratégies et devient capable de résoudre des problèmes complexes.

Caractéristiques communes

- **La place à l'erreur** : en pédagogie active, l'erreur n'est pas sanctionnée, mais véritablement considérée comme une source de défis, d'ajustements et de dépassement de soi. L'erreur est source d'apprentissage, d'analyse et de compréhension. Elle est également source de reconnaissance des différentes stratégies d'apprentissage propres à chacun des élèves. Bien la traiter favorise la tolérance et le non-jugement.
- **La différenciation** : grâce à une observation fine effectuée par l'enseignant, chaque élève bénéficie d'un soutien pédagogique adapté pendant l'activité d'apprentissage. Les temps de travail individuels et collectifs sont équilibrés : l'élève est invité à travailler seul ou en groupe selon les besoins rencontrés lors de la situation d'apprentissage spécifique. Pour ce faire, l'enseignant propose un matériel adapté, des supports d'information variés, des changements de dispositifs de travail ou des temps supplémentaires, etc., et cela en fonction des besoins que l'élève rencontre et des idées qu'il déploie.
- **L'évaluation formative** : est un outil de régulation de l'apprentissage qui oriente les décisions. Elle permet à l'élève de comprendre son erreur et de trouver par lui-même, les stratégies qui lui permettent de la corriger. Grâce à l'évaluation formative, l'élève apprend à mettre des mots sur les démarches qu'il utilise pour en comprendre le sens. Elle permet à l'élève de comparer ses démarches à celles des autres, de les confronter, les défendre, les remettre en question et les ajuster.



L'élève, auteur
de ses apprentissages

- **Le portfolio** : c'est un outil au service de l'évaluation qui remplace le bulletin. Par cet outil, l'élève est directement impliqué dans son rôle d'apprenant. Il contient une collection de traces et de travaux sélectionnés par l'élève et/ou l'enseignant comme preuves de ses représentations de lui, de ses réussites ou de ses progrès, accompagnés de commentaires réflexifs sur ses réalisations et son cheminement. Le portfolio se construit petit à petit et peut contenir trois parties distinctes, mais interdépendantes. Tout au long de sa scolarité, l'élève est amené à dresser un portrait de lui, selon lui et selon les autres : « portfolio de présentation ». Ses travaux choisis deviennent représentatifs de ses cheminements d'apprentissage : « portfolio des apprentissages ». L'élève définit avec l'aide de l'enseignant et d'autres acteurs concernés, des défis à atteindre pour progresser. Il clarifie également le contexte favorable à l'atteinte de ces défis et apprend à planifier son travail au regard de ceux-ci. Chaque acteur laisse des traces de reconnaissance positive des progrès réalisés : « portfolio d'évaluation ».
- **Les évaluations certificatives** sont les évaluations obligatoires officielles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elles sont organisées dans le respect de la législation dans tous les établissements de notre enseignement communal saint-gillois

ADRESSES

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL MATERNEL & PRIMAIRE

ÉCOLE ULENSPIEGEL
place des Héros 5

ÉCOLE LÉONIE LA FONTAINE
rue de la Perche 11

ÉCOLE PETER PAN
rue de la Rhétorique 13

ÉCOLE NOUVELLE
rue de l'Hôtel des Monnaies 128 B

ÉCOLE J.J MICHEL
rue de Bordeaux 16

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL MATERNEL & PRIMAIRE PROPOSANT DE L'IMMERSION LINGUISTIQUE

ÉCOLE LES QUATRE SAISONS
place de Bethléem 10

ENSEIGNEMENT INDIVIDUALISÉ DE TYPE 8

ÉCOLE DU PARVIS
rue Louis Coenen 12

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL

LYCÉE INTÉGRAL ROGER LALLEMAND
rue de la Croix de Pierre 73

ACADÉMIES & PROMOTION SOCIALE

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS JEAN-JACQUES GAILLIARD
rue de l'Hôtel des Monnaies 108-110

ACADÉMIE DE MUSIQUE ARTHUR DE GREEF
rue de Neufchâtel 16

ÉCOLE DE PROMOTION SOCIALE
rue Vlogaert 4

CENTRE PSYCHO-MÉDICO-SOCIAL

CPMS
rue des Étudiants 14

SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT

Place Van Meenen 39 - 1060 SAINT GILLES
02 536 02 99 - enseignement.1060@stgilles.brussels

BLOG

<https://enseignementstgilles.wordpress.com/>